

AR Prefecture

047-200068922-20240927-AR032024URBA-AR
Reçu le 01/10/2024

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

ARRÊTÉ PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIGUILLON SUITE A LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Arrêté n°03-2024-URBA

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme et plus précisément l'article R151-52 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-023 du 28 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiguillon approuvé le 11 juillet 2018 et ayant fait l'objet d'une actualisation suite à la déclaration de projet approuvée le 25 janvier 2021 ;

Vu la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) passée entre la SEM47 et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas signée le 26 septembre 2024 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est compétente pour l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme de son territoire,

Considérant que conformément à l'article R151-52 du Code de l'Urbanisme, le PUP doit être annexé au document d'urbanisme en vigueur au moyen d'un arrêté de mise à jour du PLU,

ARRETE

Article 1^{er}: Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aiguillon est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne les annexes.

Article 2 : Le Projet Urbain Partenarial concernant le renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif pour permettre la réalisation d'un projet de 26 logements au lieu-dit « Cibadère » sur la commune d'Aiguillon est annexé au Plan Local d'Urbanisme et est tenu à la disposition du public dans la commune concernée et au service urbanisme de la Communauté de Communes.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie d'Aiguillon, et au service urbanisme de la Communauté de Communes pendant un mois.

Fait à Aiguillon le 27 septembre 2024

Le Président,

José ARMAND

